

CONSULTATION PUBLIQUE

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

MODALITÉS PROPOSÉES POUR LE FUTUR RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Déroulement de la consultation

- **Séance d'information publique tenue à Rimouski le 16 novembre 2010**
- **Deux audiences publiques**
 - **Rivière-du-Loup le 11 janvier 2011**
 - **Rimouski le 13 janvier 2011**
- **21 personnes ou organisations ont émis des commentaires**

Synthèse de la consultation publique

- **Forte adhésion à la SADF et au RADF**
- **Éléments ayant suscité le plus de réactions des intervenants**
 - **Les forêts de proximité**
 - **La place de la forêt privée**
 - **L'intensification de la production ligneuse**
 - **Les entreprises d'aménagement forestier**
 - **Manque de temps pour réagir au RADF**

Les défis de la Stratégie sur l'ADF

- 1. Une gestion qui intègre les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise et des nations autochtones**
- 2. Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes**
- 3. Un milieu forestier productif et créateur de richesse**
- 4. Des industries des produits du bois et des activités forestières diversifiées, compétitives et innovantes**
- 5. Des forêts et un secteur forestier qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et qui s'y adaptent**

Défi 1: Une gestion forestière qui intègre les intérêts, valeurs et besoins de la population

- **Des efforts devront être déployés pour susciter la participation de la population dans les consultations**
- **Orientation 1 = dialogue**
 - **Interconnaissance est primordiale dans l'intégration des valeurs, besoins, etc.**
 - **Information et sensibilisation des différents intervenants du secteur forestier sur les pratiques, intérêts, valeurs et attentes de la population québécoise vis-à-vis des ressources forestières**

Défi 1: Une gestion forestière qui intègre les intérêts, valeurs et besoins de la population

- **Facteurs de succès de la régionalisation**
 - **Ressources humaines et financières adéquates (CRÉ, DGR, etc.)**
 - **Accompagnement approprié et synergie entre CRÉ et DGR**
 - **Soutien financier à la CRÉ suffisant pour mise en œuvre PRDIRT et coordination TGIRT**
 - **Support scientifique et technique aux participants des TGIRT → connaissance**
 - **Appui financier distinct pour les TGIRT, à la hauteur des responsabilités**

Défi 1: Une gestion forestière qui intègre les intérêts, valeurs et besoins de la population

➤ Les forêts de proximité

- Attentes énormes du milieu municipal pour l'obtention de projets, les retombées générées et les responsabilités déléguées**
- Craintes de la part des industriels forestiers, des entreprises d'aménagement et des organismes fauniques structurés**
- Facteurs de succès**
 - Partenariat avec les intervenants présents sur les territoires concernés et complémentarité**
 - Latitude et flexibilité**
 - Ensemble des ressources**
 - Analyse en fonction de la valeur ajoutée**
 - Contribution à l'atteinte des objectifs de la SADF**

Défi 1: Une gestion forestière qui intègre les intérêts, valeurs et besoins de la population

➤ La culture forestière

- Développement ou valorisation de la culture forestière faciliteraient concertation entre les acteurs et cheminement vers ADF**
- Ajout d'objectifs concernant la culture forestière dans la SADF → favoriserait l'atteinte d'autres objectifs de la SADF**



Prise en compte des intérêts, des valeurs et des aspirations de la population passe par une meilleure connaissance de sa ou ses cultures forestières

Défi 2 : Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes

➤ L'aménagement écosystémique

- Direction claire et enjeux explicites**
- Dans le BSL, cela nécessitera des investissements sylvicoles importants car les écarts avec la forêt naturelle sont élevés**
- Balises transitoires en attendant l'intégration par les intervenants du concept d'aménagement écosystémique**
- Implication de la région dans recherche et expérimentation d'alternatives sylvicoles**

Défi 2 : Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes

➤ Les aires protégées

- D'accord avec le développement du réseau d'aires protégées**
- Obstacle → droits d'exploration gazière et pétrolière**
- Cible de 12 % devrait être modulée régionalement et tenir compte du contexte socio-économique**
- Utilisation d'une approche visant à augmenter la représentativité et diminuer les carences**
- Mise en réserve d'un pourcentage de la possibilité forestière pour favoriser la création d'aires protégées**

Défi 3 : Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées

- **La concentration des investissements sylvicoles**
 - **Gains en productivité sur certains territoires devraient servir à faciliter l'implantation de l'aménagement écosystémique et la création d'aires protégées**
 - **Outils d'analyse économique pour cibler les investissements doivent tenir compte des retombées sur l'ensemble de la chaîne de valeur du bois, sur la vitalité des communautés et sur l'ensemble des ressources forestières**
 - **Canalisation des budgets vers gradients élevés de sylviculture = craintes**

Défi 3 : Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées

- **Les aires d'intensification de la production ligneuse**
 - **Incompréhension profonde du concept de la part de tous les intervenants = réactions mitigées**
 - **Clarification nécessaire pour favoriser l'adhésion**
 - **Plus du tiers de la forêt du BSL a reçu des investissements sylvicoles → cible de 2% insuffisante**
 - **Cible doit pouvoir être supérieure → forêt productive et nombreux travailleurs en aménagement forestier**

Défi 4 : Des industries des produits du bois et des activités forestières diversifiées, compétitives et innovantes

- **La filière de la biomasse forestière**
 - **Intégration des territoires public et privé**
 - **Optimale en terme d'efficacité énergétique (circuits courts)**
 - **Maximisation des retombées pour les communautés situées près de la ressource**
 - **Substitution aux hydrocarbures pour chauffage institutionnel**
 - **Bois pour chauffage ou énergie = dernière option**
 - **Intégration à la stratégie énergétique du Québec pour cohérence entre les stratégies**

Défi 4 : Des industries des produits du bois et des activités forestières diversifiées, compétitives et innovantes

➤ Les travailleurs forestiers

- Peu de nouvelles mesures concernant l'amélioration des conditions de travail, sauf l'octroi de contrats pluriannuels**
- Octroi de contrats par appel d'offres = inquiétudes**
- Conditions de travail devraient être décrétées dans les appels d'offres**
- Formation des travailleurs pour adaptation au contexte changeant**

Défi 5 : Des forêts et un secteur forestier qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et qui s'y adaptent

- **Essentiel d'agir dans le contexte actuel de changements climatiques**
- **Forêt du BSL particulièrement sujette aux changements climatiques**
- **Sylviculture écosystémique tenant compte des changements climatiques = meilleure adaptation**
- **Importance des investissements sylvicoles dans la sylviculture écosystémique**

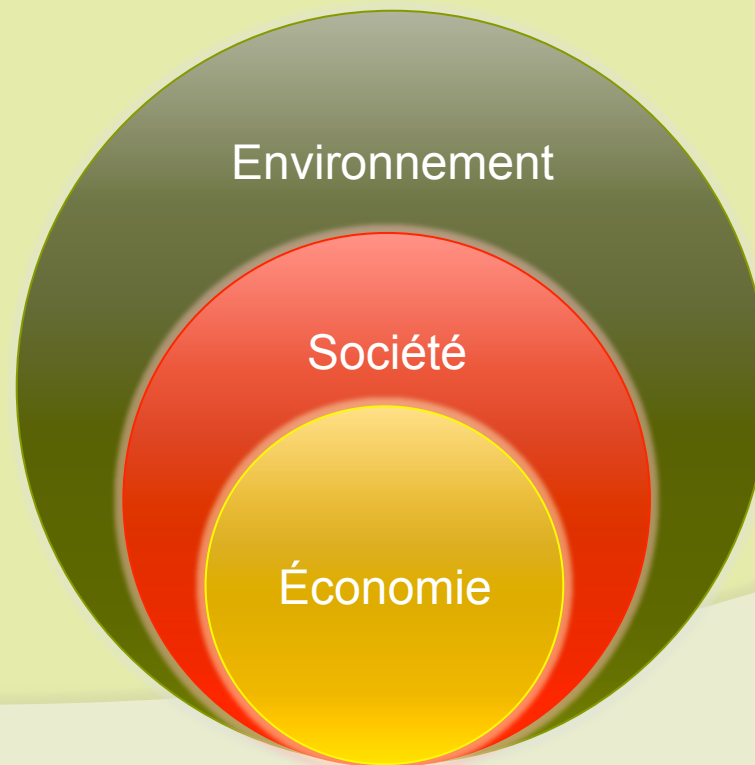
Le Règlement sur l'ADF

- **Peu d'intervenants se sont prononcés sur le RADF**
- **Beaucoup ont mentionné le manque de temps pour se prononcer sur un document aussi technique**
- **Recommandation: consultation publique distincte et rigoureuse avant sa prépublication dans la Gazette officielle**

Avis de la CRÉ

- **Bien situer les trois piliers du développement durable**

L'environnement est une condition, l'économie un moyen et le bien-être de la société une finalité pour le développement durable.



Avis de la CRÉ

➤ **Lacune importante: indicateurs et cibles**

- **Vagues ou peu contraignants**
- **Absence dans certains cas**
- **Cibles = ambitions**

Stratégie de protection des forêts, OPMV et bilan ADF du FEC devraient servir de base pour élaborer des cibles chiffrées

➤ **La place du territoire privé**

- **Contribution attendue de la tenure privée reste à préciser**
- **Il faut miser sur la complémentarité et les atouts des deux tenures**
- **Modulation de la SADF sera nécessaire en territoire privé**

Avis de la CRÉ

- **La place des communautés forestières**
 - **Souci accru de la SADF envers communautés souhaité**
 - **Présence d'orientations, objectifs ou actions qui contribuent directement ou indirectement à la vitalité des communautés**
 - **Demande qu'il y ait au moins une orientation spécifique visant à accroître la vitalité des communautés forestières**

Avis de la CRÉ

- **La mise en œuvre de la SADF**
 - **Bon pas dans le sens de la régionalisation, mais la marge de manœuvre des régions devra être précisée**
 - **Ressources humaines et financières et les connaissances seront nécessaires pour la réussite**